

CONSEILS DE CLASSE 3^e TRIMESTRE 2020 2021

CLG ASSELIN DE BEAUVILLE, DUCOS

DATE	HORAIRE	Principal VISIO CONFERENCE	Principale Adjointe VISIO CONFERENCE	Directrice de SEGPA VISIO CONFERENCE
Lundi 7 juin	12h30			306
	15h15	302		
	16h30	303		
	17h45	305		
Mardi 8 juin	15h15	307		
	16h30	308		
	17h45	309		
Mercredi 9 juin	10h15	304		
	11h30	301		
Lundi 14 juin	16h15		510	
	17h15		509	
	18h15		501	
Mardi 15 juin	16h15		505	
	17h15		504	
Jeudi 17 juin	16h15		507	
	17h15		508	
	18h15		404	
Lundi 21 juin	16h15	603	502	
	17h15	604	503	
	18h15	608	402	
Mardi 22 juin	16h15	609	403	
	17h15	601	409	
	18h15	605	408	
Jeudi 24 juin	13h15		407	
	14h15	607	401	
	15h15	602	405	

Les dates de conseils de classe des 606 506 406 seront diffusées ultérieurement par Mme Aurore

L.Massé, Principale Adjointe

RECOMPENSES	MOYENNE	REMARQUES	REMARQUES COMMUNES
TABLEAU D'EXCELLENCE	17 ET +	Aucune note <10. <u>Aucune remarque négative.</u>	Seules les informations portées sur le bulletin sont prises en compte. Les appréciations portées sur le bulletin doivent être en adéquation avec les interventions orales lors du conseil de classe. La moyenne générale est arrondie au 1 / 10^{ème} de point supérieur. Lors du vote, à la majorité des avis des enseignants présents (ou représentés par un avis écrit), pour l'attribution d'une récompense ou d'une sanction, le président pose trois questions : - Qui est pour ? - Qui est contre ? - Qui s'abstient ? En cas d'égalité, le président tranche. Le conseil de classe peut proposer une récompense inférieure. ► La conduite fait partie des éléments d'appréciation et conditionne l'obtention de chacune des récompenses. Le 19 Mai 2017, le principal.
FELICITATIONS	DE 15 A 16.9	Aucune note <10. <u>Aucune remarque négative.</u>	
TABLEAU D'HONNEUR	DE 13 A 14.9	Une seule note est tolérée entre 08 et 10.	
ENCOURAGEMENTS	DE 11 A 12.9	Deux notes sont tolérées entre 08 et 10, ou une note entre 07 et 10 tolérée.	
TABLEAU DU MERITE	< 11	L'élève est volontaire et motivé, a des difficultés mais fait preuve de sérieux.	
SANCTIONS Les sanctions peuvent être soumises au vote du conseil de classe quelle que soit la moyenne trimestrielle de l'élève.			
AVERTISSEMENT CONDUITE	Deux remarques écrites sur le comportement de l'élève mènent à la mise au vote de la sanction.		
AVERTISSEMENT TRAVAIL	Deux remarques écrites sur le travail de l'élève mènent à la mise au vote de la sanction.		
AVERTISSEMENT TRAVAIL ET CONDUITE	Deux remarques sur la conduite + deux sur le travail mènent à la mise au vote de la sanction.		
BLÂME TRAVAIL, BLÂME CONDUITE, et BLÂME TRAVAIL ET CONDUITE	Il peut être attribué dès le premier trimestre La décision se fait au choix du conseil de classe, pour chaque trimestre et pour chacune des sanctions.		